

Ils contribuent à

La République
de l'ESS

Les écologistes soutiennent l'ESS !

Auteurs : Commission Economie, social et services publics d'Europe-Ecologie Les Verts (EELV)

Le Groupe de Travail sur l'économie sociale et solidaire de la Commission Economie, social et services publics d'Europe-Ecologie Les Verts (EELV) formule **13 propositions concrètes pour valoriser et renforcer l'ESS dans notre pays.**

1. **Renforcer le Secrétariat d'Etat à l'Economie sociale et solidaire**, sous la tutelle d'un Ministère de la Transition économique, qui sera en charge notamment d'organiser les Etats généraux de l'ESS à l'échelle régionale en lien avec les collectivités territoriales, et ainsi ouvrir un débat au Parlement pour l'adoption d'une nouvelle loi redéfinissant le périmètre de l'ESS et impulsant une nouvelle dynamique.
2. **Accompagner le changement d'échelle de l'ESS** en soutenant les fédérations et têtes de réseau ainsi que les programmes et les parcours d'accompagnement des structures de l'ESS tout en maintenant la diversité de cette économie.
3. **Prévoir un plan massif de la réorientation de la finance** (publique, participative à impact, responsable, durable, décentralisée, verte fintech) vers les entreprises de l'ESS et conditionner l'ensemble des avantages juridiques, fiscaux et sociaux à des clauses sociales et écologiques.
4. **Réviser les critères d'attribution de la commande publique en faveur des entreprises de l'ESS**, en conditionnant notamment les aides publiques à la mesure de l'impact social et/ou environnemental dans les conditions d'exécution, y compris en termes de création et de maintien d'un emploi de qualité sur le territoire national.
5. **Impulser et soutenir dans la durée les PTCE** - Pôles Territoriaux de Coopération Économique.
6. **Soutenir les projets innovants permettant un retour vers l'emploi** notamment à travers le déploiement du dispositif "territoires zéro chômeurs de longue durée" dans les zones rurales et de désertification visant à développer des emplois exerçant des activités utiles et non-concurrentes des emplois existants pour répondre aux divers acteurs du territoire.

7. **Avec le soutien de l'Etat, développer un emploi de qualité dans les structures de l'ESS** en s'appuyant sur les partenaires sociaux pour lutter contre les contrats précaires et améliorer la qualité de vie au travail. Permettre l'émergence de partenaires sociaux de l'ESS tant au niveau patronal et salarial en capacité négocier au niveau de l'interprofessionnel, et de ne pas les cantonner au rôle consultatif actuel (révision de la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale).
8. **Inciter et faire connaître les coopératives d'activités et d'emploi** pour protéger et sécuriser les travailleuses et travailleurs du numérique, notamment en limitant les impacts de l'ubérisation auprès des personnes les plus précaires. En parallèle, faire respecter la législation du travail et de la protection sociale aux plateformes numériques embauchant des salarié.e.s, et être assujettis aux mêmes cadres que les employeurs qui agissent dans des secteurs d'activité connexes.
9. **Favoriser les liens entre entreprises patrimoniales et entreprises de l'ESS**, notamment dans le cadre des transmissions, afin de faciliter la reprise des entreprises sous forme coopérative (SCOP, SCIC).
10. **Formation initiale et continue à l'ESS des services d'Etat et des collectivités locales** chargés notamment du financement et de l'accompagnement des entreprises.
11. **Mettre en place un guichet unique de la formation professionnelle, citoyenne et de l'emploi spécifiquement dédié à l'ESS** et en lien avec les acteurs économiques pour l'orientation, l'apprentissage, la formation demandeurs d'emploi, l'information et l'orientation des élèves et des apprentis.
12. **Développer des formations à destination des administrateur.trice.s et des directions des structures de l'ESS** pour renforcer la gouvernance, la gestion financière et la fonction employeur.
13. **Favoriser le développement des Monnaies locales complémentaires.**